

Bilan du Réseau de prise en charge des extrémismes et des radicalismes violents

Dossier de presse

Mercredi 20 mars 2019

1. Origine et composition du Réseau de prise en charge des extrémismes et des radicalismes violents

Face au phénomène de radicalisation violente, la Fédération Wallonie-Bruxelles et l'ensemble de ses acteurs (l'enseignement obligatoire et supérieur, de promotion sociale, la jeunesse, l'aide à la jeunesse, le sport, la culture, l'associatif, l'égalité des chances, les médias, les maisons de justice, la fonction publique, etc.) ont, de par leurs compétences respectives, un rôle important à jouer pour apporter des réponses durables aux causes de fond de la radicalisation violente via la mise en place d'une politique de prévention efficace et coordonnée.

La mise en œuvre d'une stratégie de prise en charge des extrémismes et des radicalismes violents a été adoptée le 21 janvier 2015 par le Gouvernement, après les attentats de Charlie Hebdo à Paris. Il s'agissait alors d'une stratégie instaurant de nombreuses mesures destinées à renforcer la cohésion sociale. Le Gouvernement avait également décidé de mettre en place un organe de coordination des différentes initiatives en la matière : le Réseau anti-radicalisme (RAR), composé de représentants des cabinets ministériels et de l'administration ainsi que des chercheurs universitaires.

En 2016, le Gouvernement a approfondi son dispositif. Le RAR est alors devenu un Comité stratégique chargé de piloter et de coordonner cette problématique au sein du Ministère, tandis que le Réseau de prise en charge des extrémismes et des radicalismes violents était créé.

Opérationnel depuis le 1^{er} janvier 2017, le Réseau propose à tout citoyen (particulier et professionnel) une aide et un soutien en matière de prévention de toute forme d'extrémisme ou de radicalisme violent, de manière transversale et sans distinction vis-à-vis des types d'extrémismes ou de radicalismes violents (religieux ou politiques), avec pour objectif général de prévenir les discours et comportements haineux.

Le Réseau de prise en charge des extrémismes et des radicalismes de la FWB a développé une approche globale et transversale de la prévention au sein de ses secteurs, permettant d'intégrer tous les niveaux de la prévention. Il intervient :

- I. Sur les conditions générales susceptibles de favoriser ou de contrarier le développement de différentes formes de radicalisation menant à la violence, avec pour objectif d'en réduire la probabilité et les préjudices potentiels au niveau de l'ensemble de la société (*prévention primaire*).

- II. Sur les conditions particulières susceptibles d'infléchir des processus personnels d'engagement dans des formes d'extrémismes ou de radicalismes violents, pour les personnes qui manifestent une vulnérabilité particulière vis-à-vis de ces processus et pour leur entourage, afin de prévenir l'aggravation de ceux-ci ou le passage à l'acte (*prévention secondaire*).
- III. Sur les conditions particulières permettant de reconstruire des engagements alternatifs pour les personnes qui ont été incriminées pour participation aux activités de groupes terroristes et pour leur entourage, afin de privilégier la réinsertion sociale et prévenir la récurrence (*prévention tertiaire*).

Pour ce faire, **le Réseau repose sur deux services spécifiques : le Centre de Ressources et d'Appui du Réseau (CREA) et le Centre d'Aide et de Prise en charge de toute personne concernée par les Extrémismes et Radicalismes Violents (CAPREV).**

Il inclut également :

- Le Service des Équipes mobiles de l'Enseignement obligatoire, qui intervient à la demande et en appui aux directeurs d'école ou de centres PMS, en cas de problème lié à des phénomènes d'extrémisme et de radicalisme violent.
- Les référents radicalisme désignés dans les services publics de l'Aide à la Jeunesse et par l'Administration générale des Maisons de justice, ainsi que dans toutes les Administrations générales du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, afin d'apporter des réponses adéquates aux acteurs de ces secteurs.

2. Le Réseau de prise en charge des extrémismes et des radicalismes violents

Point d'entrée unique de la Fédération Wallonie-Bruxelles en matière de prévention des extrémismes et des radicalismes violents, le Réseau est **accessible via un numéro d'appel gratuit et anonyme (0800 111 72)**, tous les jours ouvrables de 8 heures à 18 heures, et une **adresse courriel** (extremismes-violents@cfwb.be).

Les personnes qui s'y adressent sont mises en contact avec le service adapté, pour une prise en charge individuelle (accompagnement psycho-social et juridique, conseil et soutien aux professionnels) ou une aide à une collectivité (service ou opérateur culturel, sportif, écoles, etc.) via une intervention, une formation, la mise à disposition d'outils et de ressources diverses.

- Sur les **559 appels/contacts enregistrés en 2018**, 38% venaient de particuliers et 62% de professionnels. Un peu plus de la moitié des contacts passent par le 0800, les autres se faisant via le courriel extremismes-violents@cfwb.be
- Depuis janvier 2017, plus de 1.000 appels/emails ont été enregistrés

Activités du Réseau de prise en charge des extrémismes et des radicalismes violents :

- **Colloque annuel** du réseau : l'objectif de cet événement annuel est d'outiller les professionnels participant à la prévention des phénomènes de polarisation et de radicalisation dans notre société, en mettant à leur disposition des outils d'analyse et des pistes pratiques pour appuyer leur action. Il s'agit également de proposer un moment de réflexion et de débats à partir de recherches empiriques et d'expériences de terrain d'acteurs venus de différents horizons.

- Environ 150 personnes ont assisté au 1^{er} colloque du Réseau de prise en charge des extrémismes et des radicalismes violents, intitulé « *Trajectoires de radicalisation violente, état des lieux de la prévention* », le 13 octobre 2017
- Environ 230 personnes ont assisté au 2^e colloque annuel du Réseau, intitulé « *Polarisation sociale et radicalisation menant à la violence. Quelles perspectives pour l'éducation et le travail social* », le 14 décembre 2018
- Organisation d'une **journée sur « La prise en charge des mineurs de retour d'Irak et de Syrie »**, le 21 septembre 2018, à destination des agents de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de l'ONE.
 - 88 participants
- **Séminaires** du Réseau destinés aux agents de la FWB concernés par la prise en charge et la prévention des extrémismes et des radicalismes violents (CREA, CAPREV, référents radicalisme de l'AGAJ, agents du service des équipes mobiles de l'enseignement obligatoire). Ces séminaires ont lieu tous les deux mois, et ont pour objectif de renforcer les synergies entre les services du dispositif et les connaissances à propos du processus de radicalisation violente.
- **Protocole de collaboration entre Villes, Régions et Communes** : le 2 mars 2018, la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Région bruxelloise et les Villes et communes de Bruxelles, Anderlecht, Molenbeek-Saint-Jean, Liège, Verviers, Namur et Charleroi ont renforcé leur collaboration en matière de prévention de la radicalisation violente en s'engageant dans un protocole de collaboration visant à développer les échanges d'informations sur la problématique du radicalisme, de l'extrémisme et sur les méthodologies propres aux acteurs « parties » du protocole, ainsi que les partenariats utiles pour un relais et un soutien local efficace.
- Le Réseau a participé activement à la mise en place de **FrancoPREV**, le Réseau d'experts francophones en matière de prévention des extrémismes et de la radicalisation menant au terrorisme, que l'OIF a initié en septembre 2018. Ce Réseau est centré sur le partage d'expériences, de connaissances et de bonnes pratiques. Une première réunion de FrancoPREV s'est tenue le 13 décembre 2018, à l'invitation de la FWB. Une seconde est en cours à Ottawa (Canada).
- Le Réseau s'est doté d'un **site internet** (<https://extremismes-violents.cfwb.be/>), mettant à disposition des particuliers et professionnels des informations relatives à la prévention des extrémismes et des radicalismes violents, telles que : les services proposés par le Réseau, l'annonce d'événements organisés par le Réseau ou par des opérateurs de la FWB, des analyses et des ressources pédagogiques, des formations, un répertoire d'acteurs compétents sur le territoire de la FWB ,...

3. Bilan du Centre de ressources et d'appui – CREA

Le Centre de ressources et d'appui, le CREA, est chargé d'accompagner et de former les opérateurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans leurs actions de prévention des extrémismes et des radicalismes violents.

Compte tenu de ses missions transversales, il est organisé au sein du Secrétariat général du Ministère de la FWB.

Le Centre développe dans le champ de la prévention primaire :

A. Des actions de sensibilisation, vers les publics de la FWB (élèves, étudiants, jeunes, éducation permanente...), par la mise en place d'un portefeuille de projets, accessibles aux écoles et aux opérateurs de la FWB, permettant d'engager avec leur public une réflexion sur les phénomènes de radicalisation.

Depuis le 1^{er} janvier 2017 :

- **2.421 élèves** ont bénéficié d'une animation au sein de leur classe, effectuée soit par la Coordination Nationale d'Action pour la Paix et la Démocratie (CNA PD), soit par l'asbl S.A.V.E. BELGIUM de Saliha Ben Ali ;
- Approximativement **115 jeunes placés en IPPJ** ont bénéficié d'une animation spécifique, réalisée par la CNA PD et l'asbl S.A.V.E. BELGIUM ;
- Environ **3.000 élèves et 900 membres du tissu associatif local** ont assisté à une représentation de la lecture-débat « *Lettres à Nour* » en 2017 ;
- Quelque **700 élèves** ont assisté aux représentations de la pièce « *Radicalement vôtre* » à Gilly, en partenariat avec la ville de Charleroi ;
- Mise à disposition et envoi à la demande de professionnels de divers outils pédagogiques ayant fait l'objet d'un suivi particulier par le CREA :
 - o Distribution de **200 dvd** du documentaire « *Les invisibles* », accompagnés de leur cahier d'animations ;
 - o Distribution d'environ **1.000 cahiers pédagogiques** de « *Lettres à Nour* » ;
 - o Distribution d'environ **200 ouvrages** de David Le Breton, intitulé « *Jeunes et radicalisations* » ;
 - o **80 accès aux capsules vidéo et dossiers d'accompagnement** réalisés sur base des capsules « *Rien à faire, rien à perdre* » (récits de vie) ont été fournis sur demande ;
 - o Mise à disposition sur le site internet du Réseau d'un dossier pédagogique qui accompagne le projet « *Rien à faire, rien à perdre* » (récits de vie) et qui peut servir de support à des animations en groupe.
- En collaboration avec le CAPREV et les Équipes Mobiles, et en coordination avec les réseaux d'enseignement (Cepeons, Segec, W-B Enseignement), organisation de trois journées de sensibilisation à l'attention des agents de centres PMS, à Bruxelles, Liège et Charleroi.
 - **153 participants** au total
- Un appel à projets lancé en octobre 2018 permettra le développement, en 2019, de **13 projets innovants** en matière de prévention de la polarisation sociale, dans les domaines de l'Éducation, du Sport et de l'Aide aux détenus ;

B. Des programmes de formation sur la radicalisation violente, à l'attention des professionnels des secteurs de la FWB (écoles, associations de jeunesse et d'éducation permanente...)

Depuis le 1^{er} janvier 2017 :

- Organisation de 3 modules d'une **formation-pilote à la gestion de la diversité convictionnelle** à l'attention des : travailleurs de l'aide à la jeunesse (IPPJ, AMO), travailleurs des secteurs sportifs et socio-culturels, acteurs de l'enseignement (médiateurs scolaires, Équipes mobiles) et CAPREV.

➤ **45 participants** au total

- En collaboration avec la Direction du Développement des compétences du Ministère, conclusion de trois **marchés de formation** dans le cadre d'un programme destiné à l'ensemble des agents du Ministère et de l'ONE.

Le programme de formation répond d'une part à une perspective de prévention sur la thématique des extrémismes et radicalismes violents et, d'autre part, aux demandes qui ont été exprimées par les différents secteurs à la suite d'un relevé des besoins en formation.

Ces formations pourront être suivies, à terme, par un minimum 330 personnes, en petits groupes de maximum 15 personnes, avec possibilité de les étendre en fonction des demandes.

L'une des formations, d'une durée de 2 jours, concerne directement la prévention des extrémismes et des radicalismes violents. Les deux autres touchent davantage à la prévention générale en ciblant, pour l'une, la communication interculturelle et la gestion de la diversité convictionnelle (3 jours + 3 jours) et, pour l'autre, la connaissance et la compréhension des religions pratiquées en Belgique (3 jours).

Concrètement, le programme de formations comprend :

- une formation intitulée « *Radicalités et polarisation sociale : enjeux préventifs et sociétaux* ». Au minimum, cette formation permettra de toucher **90 personnes** entre 2018 et 2020;
 - une formation en « *Communication interculturelle et gestion de la diversité convictionnelle* ». Au minimum, cette formation permettra de toucher **150 personnes** entre 2018 et 2020 ;
 - une formation en « *Approche des principales religions pratiquées en Belgique* ». Au minimum, cette formation permettra de toucher **90 personnes** entre 2018 et 2020.
- Organisation de **4 journées intitulées « Répondre au complotisme »**, à destination des travailleurs de l'éducation non formelle, du personnel de la FWB, du personnel du secteur de l'aide à la jeunesse, des enseignants.

Organisées depuis octobre 2017 à Liège et Bruxelles, ces journées ont réuni une centaine de participants à chaque édition. Elles répondent à une réelle préoccupation des praticiens.

Deux journées ont été élaborées avec l'appui de partenariats locaux (LES asbl de Molenbeek et le Service de prévention de la Ville de Liège). Les deux autres ont été plus directement dirigées vers des secteurs clés de la FWB - l'Aide à la jeunesse et l'Enseignement -, avec une reconnaissance de cette journée de formation par l'IFC (Institut de la Formation en cours de carrière).

Pour la formulation du programme, le CREA a rassemblé et structuré l'offre d'approches et de supports pédagogiques existante en Belgique francophone, pour mettre en valeur le travail de différentes asbl investies sur le terrain de cette thématique (BePax, Média Animation, Ami, entends-tu ?, GRAL-ULB, TCC Accueil AMO) et aboutir à la présentation de perspectives et de pistes pédagogiques éprouvées.

- **350 participants** au total

C. La capacité d'intervenir auprès des acteurs de première ligne et de les accompagner dans une démarche de prévention.

Dans ce cadre, le CREA organise un réseau d'intervenants de terrain, qui interviennent à la demande d'organismes exprimant une préoccupation ou une inquiétude envers un phénomène de radicalisation touchant leur public ou leur personnel. En fonction des demandes, une session de formation ou de sensibilisation avec un expert est organisée auprès des équipes.

- Depuis le 1^{er} janvier 2017, **21 modules de sensibilisation** ont été dispensés auprès de publics divers comme notamment: des éducateurs spécialisés, des équipes de centres PMS, des enseignants de promotion sociale et écoles supérieures, du personnel d'AMO (Service d'aide aux jeunes en milieu ouvert) et auprès de jeunes d'Ham-sur-Heure.

D. La connaissance des phénomènes d'extrémismes et de radicalismes violents, par **la réalisation d'études et la mise en réseau** des chercheurs et des experts à Bruxelles et en Wallonie.

Trois études ont été lancées depuis janvier 2017 :

- La mise en place d'un cadastre des tissus associatifs, notamment issus des minorités, et des acteurs informels participant ou susceptibles de participer à des actions de prévention. Le marché a été attribué en mai 2017. Remise du rapport final en janvier 2018 ;
- Une analyse des trajectoires de personnes connues par les pouvoirs publics comme radicalisées, et l'évaluation des interventions de celles-ci sur ces parcours. Le marché a été attribué en 2017. L'étude a débuté en février 2018 et se clôturera en janvier 2020 ;

- Une enquête auprès des jeunes belges francophones sur leur perception de la violence politique et le rapport avec celle-ci, en complément au projet de recherche FAR (Folks, Authorities and Radicalism). Les résultats sont attendus pour le dernier trimestre 2019.

4. Le Centre d'Aide et de Prise en charge de toute personne concernée par les Extrémismes et Radicalismes violents (CAPREV)

Missions générales

Le CAPREV (en tant que porte d'entrée unique du *Réseau de prise en charge des extrémismes et radicalismes violents* via la ligne verte 0800 111 72) est à la disposition de toute personne, mineure ou majeure, concernée directement ou indirectement par le radicalisme violent – que ce soit la personne radicalisée elle-même, ses proches, sa famille ou des intervenants de première ligne qui la fréquentent, etc.

Le CAPREV est un lieu d'écoute, d'accompagnement et d'expertise. Tout en s'inscrivant dans la mission générale de l'AGMJ (L'Administration Générale des Maisons de Justice), le CAPREV a la particularité de proposer un accompagnement personnalisé, confidentiel aux personnes concernées directement ou indirectement par du radicalisme ou de l'extrémisme violent qui en font la demande.

Par son intervention, le CAPREV :

- offre une aide spécifique aux personnes (proches, famille, etc.) concernées par la problématique des extrémismes (par les permanences du numéro vert et par des entretiens individuels) ;
- vise à enrayer un processus de radicalisation pouvant aboutir ou ayant abouti au passage à l'acte violent ;
- cherche également à éviter l'ancrage dans ce processus en accompagnant les personnes et en les soutenant dans leur « parcours de désengagement » ;
- offre un appui à la mise en œuvre de conditions spécifiques/ « parcours de désengagement » dans le cadre des mandats judiciaires reçus en maison de justice.

Le CAPREV offre également un service adapté aux professionnels qui s'adressent à lui. Cette offre se décline par une mise à disposition de l'expertise et des connaissances utiles au décodage des situations qui lui sont soumises. Dans ce cadre, il peut donner des indications sur des perspectives de prise en charge et/ou d'orientation vers un service adéquat. Pour ce faire, le CAPREV sélectionne et construit le réseau de partenaires répondant aux critères de qualité utiles à la prise en charge des situations qui lui sont soumises.

Depuis sa création et son ouverture au public, le CAPREV a vu ses missions de base confirmées, mais a évolué dans les profils des personnes prises en charge. En effet, si ses prestations dans le cadre judiciaire représentent un peu moins de 50% des accompagnements, les demandes émanant du milieu carcéral sont aujourd'hui équivalentes en nombre de dossiers mais constituent la majeure partie des 9000 heures consacrées chaque année par les intervenants psycho-sociaux aux entretiens d'aide.

Ce qui au départ n'était pas envisagé comme un lieu d'intervention, la prison, représente, à l'heure actuelle, ce qui est sans doute un des défis majeurs du CAPREV, de l'Administration générale des maisons de justice, des Services d'Aide aux Détenus et aux Justiciables et de l'administration pénitentiaire, à savoir la mise en place d'un plan de détention individuel orienté vers un parcours de désengagement de l'extrémisme violent. Cette volonté commune aux institutions fédérales et aux différentes communautés, s'est concrétisée le 18 février 2019 par la signature d'une circulaire commune pour une approche globale des radicalismes et des extrémismes violents et du terrorisme.

Pôle Recherche-Action

En support à ces missions générales, le CAPREV développe un pôle Recherche-Action. Ce pôle relève d'un intérêt particulier dès lors qu'en raison du caractère relativement nouveau de la prévention de la radicalisation violente, l'évaluation des méthodes de prise en charge et son intégration dans les processus de travail sont primordiales pour garantir la qualité des prises en charge. Le CAPREV développe donc ce pôle recherche-action qui met à disposition de l'équipe et de ses partenaires une méthode réflexive et évolutive afin de prendre de la distance et d'ouvrir les perspectives par rapport aux actions et réflexes professionnels quotidiens. Ce dispositif de recherche action vise donc en permanence à adapter les outils et à enrichir les méthodes de prise en charge.

Plus de 4000 heures sont annuellement dédiées à ce pôle, qui ne se contente pas d'enrichir les capacités des intervenants du CAPREV en interne mais se développe également vers l'extérieur. Un temps presque équivalent est en effet consacré à diffuser l'expertise du CAPREV par le biais d'informations données lors de rencontres au niveau national ou international et d'interventions directement sollicitées par des professionnels ou des institutions faisant face aux problématiques liées au radicalisme.

L'expertise développée au sein du CAPREV est appréciée et sollicitée régulièrement en raison d'abord de la qualité de celle-ci, mais également de la volonté des membres de l'équipe d'afficher une certaine humilité dans un secteur où les experts auto-proclamés sont légion.

Ressources humaines

Actuellement, les missions du CAPREV sont réalisées par une équipe pluridisciplinaire de 14 équivalents temps-plein (ETP).

Méthodologie

Une large réflexion a été portée tout au long de ces deux années de fonctionnement pour définir une méthodologie d'intervention propre au CAPREV. Cette dernière s'articule autour de quelques principes fondamentaux communs avec les Maisons de justice, comme de placer la personne au centre de l'intervention, de croire en la capacité de chaque personne de changer si elle y consent ou de viser à la réinsertion en prenant en compte l'ensemble de l'environnement socio-relationnel.

Lorsqu'un appel arrive au 0800 111 72, l'intervenant du CAPREV commence par une première phase d'écoute active pendant laquelle l'intervenant du CAPREV tente de dégager :

- la situation qui préoccupe la personne ;
- ce qui fait problème pour elle ;
- ce qui a déjà été tenté face à ce problème ;
- ce qu'elle formule comme demande d'aide dans la situation telle que conjointement comprise.

L'intervenant du CAPREV envisage – toujours en concertation directe avec la personne qui appelle – les différentes pistes d'intervention possibles. L'intervenant se concentre sur les besoins et les possibilités d'action de la personne qui téléphone.

Possibilités d'intervention

C'est en fonction de cette première étape d'écoute active que différentes pistes d'intervention vont être dégagées. Il s'agit également de clarifier si la demande est plutôt collective (besoin d'information, de sensibilisation ou de formation sur la problématique au sein d'un service ou d'une équipe qui suppose que la demande est orientée vers le CREA) ou individuelle. Dans ce cas, le CAPREV peut (1) mettre à la disposition de l'appelant de l'information sur la problématique et l'expertise que le CAPREV développe en la matière, (2) proposer une orientation vers différents services ou ressources spécifiques ou (3) proposer un accompagnement psychosocial personnalisé et adapté à la situation de la personne.

Quant au parcours de désengagement, il a pour finalité d'identifier les causes sous-jacentes du processus individuel de radicalisation violente ainsi que les freins et ressources mobilisables par la personne accompagnée afin de tendre in-fine à un réengagement sociétal.

Le CAPREV garantit un cadre confidentiel. Ce cadre permet d'amorcer un dialogue, d'instaurer un climat de confiance et de veiller à la protection des droits et libertés dans un Etat démocratique.

La question du référent religieux

L'engagement d'un islamologue au sein du CAPREV risque de stigmatiser la seule communauté musulmane alors que le Centre a pour vocation de lutter contre toutes les formes de radicalisme violent.

Afin de pallier l'absence de référent religieux musulman, il a été décidé – le cas échéant et lorsque des questions spécifiques à la religion apparaissent dans les demandes et accompagnements – de se référer à la seule instance reconnue et représentative du culte islamique en Belgique à savoir *l'Exécutif des Musulmans de Belgique*. Certains contacts ont également été amorcés avec des imams « aumôniers » qui, par leurs connaissances théologiques, permettent d'appréhender la question du fait religieux de manière plus spécifique avec les détenus.

Dans la même logique, le CAPREV peut également, en fonction des cas, faire appel à des personnes ou des instances reconnues, religieuses ou non religieuses, qui proposeraient un « discours alternatif » aux idées extrémistes violentes.

Réseau de partenaires locaux, nationaux et internationaux

La constitution d'un Réseau de partenaires locaux fait partie des missions prioritaires qui ont été attribuées au CAPREV. Ce Réseau se constitue progressivement via notamment la présentation de ses missions aux professionnels de terrain. C'est en ce sens qu'a été signé un protocole de collaboration avec les Régions, Villes et Communes et qui regroupe actuellement 9 partenaires. Des liens ont été également établis avec les référents radicalisme de certaines communes.

Les premiers partenariats développés par le CAPREV se sont naturellement développés au sein même du Réseau de prise en charge des extrémismes et radicalismes violents. En ce sens, les deux premières années d'existence du service ont permis l'approfondissement des collaborations directes avec le CREA, les équipes mobiles et les référents radicalisme du secteur de l'aide à la jeunesse. De ces collaborations ont notamment émergé fin 2017 les séminaires internes du Réseau comme plateforme d'échanges et de formations des intervenants spécialisés en matière de radicalisme et d'extrémismes

Notons en outre que la 6ème Réforme de l'Etat a fait des Services d'Aide aux Détenus (SAD) et Services d'Aide aux Justiciables (SAJ) les partenaires institutionnellement les plus proches du CAPREV. Des réflexions visant à favoriser les échanges entre les dits services sont en cours – au même titre qu'en ce qui concerne les collaborations avec le secteur de l'aide à la jeunesse qui ont, elles, été finalisées.

Par ailleurs, le Caprev participe régulièrement à des conférences et colloques internationaux consacrés à la problématique du radicalisme violent (Congrès annuel de l'Association Internationale des Criminologues de Langues Française (AICLF) à Lausanne ; participation du CAPREV à la conférence « *Le religieux dans nos pratiques professionnelles contemporaines... cliniques d'aujourd'hui* » au Havre, Etats généraux Psy organisés à Paris par le Centre d'étude des radicalisations et de leurs traitements (CERT), première réunion du Réseau FrancoPREV (dont le réseau de prise en charge des extrémismes et radicalismes violents de la FWB assure la coordination) en décembre 2018),....

Bilan chiffré

- Depuis janvier 2017, le CAPREV a enregistré plus de 1000 appels. En termes d'accompagnements réels, 149 dossiers ont été ouverts depuis que le Centre est accessible au public et 88 font encore l'objet d'un suivi actif principalement en établissements pénitentiaires et en maisons de justice.

Parmi les 88 dossiers :

- 31 suivis en maisons de justice ;
- 40 suivis en établissements pénitentiaires (ou centres fermés) ;
- 4 suivis post IPPJ ou jeunes dessaisis ;
- 4 suivis de professionnels (dont interventions collectives) ;
- 9 suivis de proches.

- 559 appels ont été enregistrés pour l'année 2018. Ils se répartissent à raison de 38% qui émanent de particuliers et 62% de professionnels. Près de 52% de ces appels sont traités par le CAPREV directement, les autres sont réorientés vers nos partenaires, CREA (39%), équipes mobiles de l'enseignement obligatoire (1%) et le reste (5%) vers d'autres services. Seul 3% des appels ne relève en rien de nos compétences ou de celles de nos partenaires ce qui donne à penser que le CAPREV est bien identifié comme la porte d'accès du Réseau de prise en charge des extrémismes et radicalismes violents.
- Le nombre d'accompagnements sur base des dossiers ouverts n'est pas un reflet exact de la charge effective de travail qu'il implique. Ainsi, 9000 heures sont consacrées aux différents types d'accompagnements et d'entretiens psycho-sociaux assurés par le CAPREV dans le cadre de ses missions.
- Dans le cadre de l'établissement d'un Réseau de partenariat, le CAPREV a été présent lors de 50 rencontres en 2017 et plus de 110 rencontres en 2018 qui ont mobilisés sur près de 4000 heures l'ensemble du personnel. Cette capacité d'intervention est aussi une des résultantes de la pluridisciplinarité du service.

5. Évaluation du Réseau de prise en charge des extrémismes et des radicalismes violents

En 2018, un appel d'offres a été émis par la *Direction générale de la coordination et de l'appui* de Secrétariat Général de la Fédération Wallonie-Bruxelles portant sur « *l'évaluation de l'étendue et de l'efficacité du Réseau de prise en charge des extrémismes et des radicalismes violents* ».

La commande du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles porte au-delà d'une simple enquête de notoriété et de satisfaction des activités menées par le Réseau :

- La fonctionnalité et l'effectivité des différents organes composant ce dispositif seront analysées. Un travail d'investigation et de cartographie du Réseau est également initié. Ce dernier est envisagé par le biais d'une consultation plus vaste des acteurs de terrain œuvrant au sein des différents services de la Fédération Wallonie-Bruxelles
- L'évaluation visera en outre à identifier le degré de connaissance du Réseau, la mobilisation de ses ressources et l'adéquation de ces dernières aux attentes et besoins

Suite à la procédure d'adjudication, le Centre d'Études Sociologiques (CES) de l'Université de Saint-Louis Bruxelles (USL-B) a remporté l'appel d'offre.

La consultation auprès du public professionnel ciblé a été lancée au mois de décembre 2018. Les premiers résultats intermédiaires sont attendus pour le mois de mai.

La remise du rapport final définitif est, quant à elle, attendue pour le mois de septembre.